



GESTION DES STAGES SUITE

La DRHFS diffuse ce jour une fiche technique à destination des chefs de service et des gestionnaires GESTT, mettant fin à l'utilisation des codes RCS et RLS dans GESTT, désormais formellement proscrite.

FINI LE TEMPS POUR TEMPS EN RÉCUPÉRATION !!!

Application de l'article 53 de l'aportt (RAPPEL) avec les compensations qui s'y rapportent pour toutes les convocations en dehors des heures de service.

UNE VICTOIRE 100 % ALLIANCE POLICE NATIONALE QUI SE CONCRÉTISE.



DÉSORMAIS, LES CHEFS DE SERVICE N'ONT PLUS LE CHOIX ET NOUS VEILLERONS À L'APPLICATION STRICTE DE CES DIRECTIVES SUR TOUT LE TERRITOIRE.

AGIR POUR NE PAS SUBIR

Le Bureau National, 3 Décembre 2025

